

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3680

présenté par

Mme Hignet, Mme Trouvé, M. Prud'homme et Mme Manon Meunier

à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

Au dix-septième alinéa, après le mot :

« projets »

insérer les mots :

« et des personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite préciser que le cahier des charges applicable aux structures de conseil et d'accompagnement membres du réseau "France services agriculture" doit tenir compte non seulement de la diversité des projets à accompagner, mais aussi des profils des personnes qui les portent.

En effet, les dynamiques d'installation agricole sont désormais caractérisées par une diversité de profils dans les personnes souhaitant développer leur activité : âge, trajectoire professionnelles (première activité ou reconversion), origine (cadre familial vs. non-issu du milieu agricole). Cette diversité dans les profils induit des besoins d'accompagnement différents, et nécessite donc de pouvoir mobiliser une large panoplie d'approches et de dispositifs.

Cet amendement a été travaillé avec le collectif Nourrir.